



**PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CODES 93 EN DATE DU 03 FEVRIER 2025**

Les membres adhérents de l'association CODES93, Comité Départemental d'Education pour la Santé en Seine-Saint-Denis, régie par la loi du 1er juillet 1901, se sont réunis en distanciel via Zoom le 03 février 2025, à 18h00.

Présents :

Anne-Valérie CONSTANT, Johann CAILHOL, Ilhame KADI, Assata DOUMBIA

Invité :

Laurent BAUER (directeur)

La réunion du Conseil d'Administration du CODES 93 est ouverte par sa présidente Johann CAILHOL à 18h00

Ordre du jour :

1. Validation du PV du CA du 09 décembre 2024
2. Pour vote : proposition du budget prévisionnel 2025
3. Composition du Conseil d'administration
4. Organisation du travail autour du projet association du CODES 93:
 - a. validation du calendrier
 - b. organisation du travail
- 5- questions diverses

PREMIERE RESOLUTION : proposition de PV du CA du 09 décembre 2024

Le PV du CA est validé à l'unanimité des administrateurs présents

DEUXIEME RESOLUTION : vote du budget prévisionnel 2025

Après examen et discussion, le Conseil d'administration adopte à l'unanimité budget prévisionnel 2025 du CODES 93 (en annexe du présent PV)

TROISIEME RESOLUTION : composition du Conseil d'administration

Madame Assata DOUMBIA informe le Conseil d'Administration de sa décision de démission du Conseil d'Administration du CODES 93. Madame DOUMBIA a transmis au Conseil d'Administration un courrier de démission (en annexe du présent PV)
La démission du Conseil d'Administration de Madame DOUMBIA est enregistré par le Conseil d'Administration.

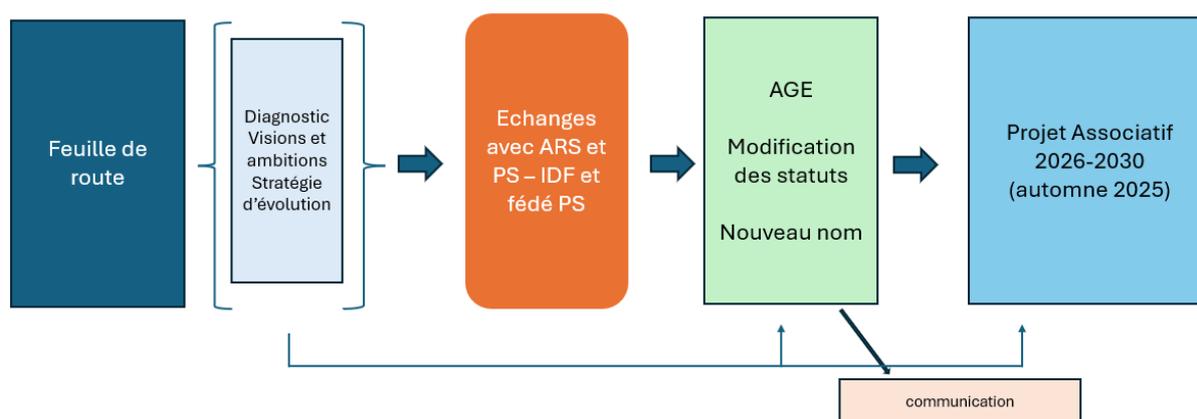
QUATRIEME RESOLUTION : organisation du travail autour du projet associatif du CODES 93

a. validation du calendrier

	C.A	EQUIPE	PromoSanté	AG
JANVIER				
FEVRIER	03-févr	18 février toute la journée		
MARS				
AVRIL	07-avr	15-avril		
MAI			22 mai	
JUIN				09-juin

Le calendrier suivant est validé par le Conseil d'Administration.

b. organisation du travail



La journée du 18 février puis le C.A du 07 avril et la journée du 15 avril doivent permettre de concevoir une feuille de route permettra de structurer les éléments (nouveau nom et statuts notamment) à voter en Assemblée Générale Extraordinaire, prévue le 09 juin. Cette organisation du travail est validée par le Conseil d'Administration.